

# LA lettre

## AIN PROFESSION SPORT ET CULTURE

DÉCEMBRE 2017 #71

### SOMMAIRE

#### #Actualités

Retour sur l'assemblée générale d'Ain  
Profession Sport et Culture du 12 mai 2017  
PAGES 2-3

#### # Crib

Infos bénévoles  
PAGE 4

BONNE  
Année  
2018

## Il y a Président et présidents !

Les présidents se suivent et ne se ressemblent pas. La formule peut prêter à sourire et certains affirmeront volontiers le contraire. Néanmoins, la campagne des élections présidentielles 2017 a été marquée par plusieurs rebondissements, dignes d'un grand feuilleton américain, et d'aucuns ont pu constater que les valeurs de la République ont été souvent bafouées, par ceux-là mêmes qui s'en réclamaient. Dès lors, on pouvait craindre le pire quant au choix final des Français, au soir du 7 mai 2017. Elire un président par défaut, plus que par conviction, c'est prendre le risque de voir la légitimité de ce dernier remise en question, tôt ou tard. Que ce soit au niveau national ou plus modestement au niveau local, le problème posé reste le même. Le choix d'un président au sein d'une association, au regard des nombreuses responsabilités qui lui incombent, ne peut se faire à la légère, et chacun doit prendre pleinement conscience des enjeux et des défis qui se jouent derrière un simple bulletin de vote.

En mai dernier, l'association Ain Profession Sport et Culture procédait elle aussi, au renouvellement de son président, en remplacement de Rémy Théveny, démissionnaire à ce poste, pour raisons professionnelles.



François Fournier  
Christine Marquès  
Hubert Laruaz

Il nous faut ici saluer et remercier, celui qui a été à la tête d'APSC pendant onze ans. Incarnation même du bénévole militant, il a, par ses compétences techniques, son charisme, son esprit de synthèse et ses choix de gouvernance, permis de construire un projet associatif ambitieux et novateur, durant l'exercice de ses quatre mandats. Son rapport moral présenté lors de l'Assemblée Générale en mai 2017 en est la preuve significative.

### Le pari d'une Présidence tricéphale

Pour succéder à Rémy Théveny, le choix d'une coprésidence est vite apparu comme la solution la plus adaptée pour cette année de transition. Trois membres du bureau ont donc accepté cette gestion collégiale : Mme Christine Marquès, Monsieur François Fournier et Monsieur Hubert Laruaz.

En faisant le pari d'une présidence tricéphale, APSC se donne les moyens de renforcer les orientations définies les années précédentes, mais surtout, elle s'autorise à imaginer de nouvelles pistes pour les années à venir, que ce soit dans le domaine du sport, de la culture ou de la santé.

Jean-Luc Gaudet  
Vice-secrétaire d'APSC



Retrouvez-nous sur



## RETOUR SUR NOTRE AG

L'assemblée générale de l'association, Ain Profession Sport et Culture, s'est tenue le vendredi 12 mai 2017 à la Maison de l'Education à Bourg-en-Bresse.

La création du compte d'engagement citoyen en ce début d'année 2017 a conduit Ain Profession Sport et Culture à organiser un temps d'information sur les droits des bénévoles en préambule de l'assemblée.

Pour tous ceux qui n'étaient pas présents, vous retrouverez les informations utiles sur ce nouveau dispositif dans la rubrique CRIB.

Valérie Palmisano a fait un rappel sur les droits concernant le remboursement des frais des bénévoles ainsi que sur les congés utilisables pour l'exercice de leur fonction.

Rémy Théveny a ensuite ouvert sa dernière assemblée générale en tant que président puisqu'il avait annoncé son départ de longue date de cette fonction. Il maintient toutefois son engagement au sein de l'association.

Il a remercié Monsieur Willeman, nouveau directeur de la DDCS, pour sa présence sur ce temps important de l'association.

Il a donc présenté le rapport moral d'Ain Profession Sport et Culture et a confirmé le projet associatif : « **Accompagner le monde du sport et de la culture dans son évolution vers la professionnalisation de l'encadrement de leurs activités.** »

Il a rappelé que même si APSC est une structure de gestion économique, les élus restent « attentifs à maintenir sa gestion dans le champ des valeurs de l'économie sociale et solidaire et des valeurs citoyennes. »

Il a remercié l'ensemble des partenaires de l'association : élus du conseil d'administration, professionnels de l'association, utilisateurs des différents services et tous les institutionnels pour leur engagement et leur confiance.

Il a tenu également à rendre hommage à Jean Paul Marki, décédé en fin d'année 2016.

**L'année 2016 a démontré la capacité d'adaptation de notre association à prendre en compte des enjeux nouveaux pour les traiter : le sport santé, le service civique...**



*De nombreux présidents d'associations attentifs aux résultats de nos actions !*

**Le rapport d'activité, présenté par Jean-Luc Gaudet, vice-secrétaire d'APSC, montre la bonne santé de l'association dans toutes ses activités.**

La charge de travail sur la plateforme Sport Santé a conduit APSC à recruter deux personnes, dont une personne pour l'accueil du public et l'autre pour la coordination des intervenants. Un travail important reste à réaliser auprès des professionnels de santé pour augmenter la reconnaissance de ce dispositif comme atout de santé publique.

Ainsi ce dispositif pourra poursuivre sa progression et proposer encore plus d'activités sur le département.

### La mutualisation de services civiques

Fort de notre expérience de la mutualisation dans l'emploi nous avons réfléchi à la mise en place d'une mutualisation de services civiques. Ce projet a été bien accueilli par l'ensemble du secteur associatif. En effet, les contraintes imposées par ce dispositif (24 heures par semaine, encadrement du jeune...) étaient un frein pour les plus petites associations. Grâce à la mutualisation, elles peuvent bénéficier d'un soutien puisque nous traitons l'ensemble des démarches administratives tout en apportant une aide logistique. Vous pouvez retrouver de plus amples informations dans notre précédente lettre (n°70) disponible sur notre site.

Avant de clore ces propos, le vice-secrétaire a souhaité évoquer les difficultés pour fidéliser les bénévoles et donner envie aux nouveaux à nous rejoindre « **car tout est encore à inventer pour les années futures.** »



**C'est quoi pour vous être bénévole ?**

Le fil conducteur de cette assemblée : le bénévolat. C'est pourquoi les participants ont été sollicités pour donner leur point de vue, le thème : «C'est quoi pour vous être bénévole ? »  
**Voici quelques réponses illustrées par notre jeu de post-it.**



## Chiffres clés de notre activité



**278**  
professionnels salariés par Ain Profession Sport et Culture



**48 199**  
heures de travail



**26**  
équivalents temps-plein



**178**  
structures utilisatrices du service « mise à disposition »



**160**  
structures utilisatrices du service « gestion de paie »



**550**  
personnes accueillies et remises en activité en 2 ans dans le cadre de la plateforme Sport santé sur tout le département de l'Ain



**45**  
ateliers Passerelles et 30 offres d'activités ont été proposés par la plateforme Sport santé sur tout le département de l'Ain



## LE COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN - CEC

Le compte personnel d'activité mis en place depuis janvier 2017 regroupe 3 comptes :

- Le compte personnel de formation – acquisition de droit à la formation pour les personnes actives
- Le compte personnel de pénibilité – acquisition de points pour les actifs exposés à des facteurs de risque dans le cadre de leur emploi
- Le compte d'engagement citoyen – recensement des activités de bénévolat ou de volontariat.

Toute personne de 16 ans et plus peut, si elle remplit les conditions, acquérir des droits au titre du CEC qui reste ouvert tout au long de la vie et se ferme au décès de son titulaire.

Les personnes réalisant des engagements citoyens bénévoles ou volontaires peuvent obtenir 20 heures par an cumulables dans la limite de 60 heures. Ces heures s'ajoutent au titre de l'activité professionnelle sur leur compte personnel de formation. Plusieurs catégories sont concernées :

- Le service civique
- Les réserves militaires
- L'activité de maître d'apprentissage
- Les activités de bénévolat associatif sous conditions de siéger dans l'organe d'administration ou de direction

de l'association ou de participer à l'encadrement d'autres bénévoles.

Dans tous les cas, l'association doit être régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée depuis trois ans et ses activités relever de l'intérêt général.

Pour les prochains points nous n'évoquerons que la situation des bénévoles.

Le compte personnel citoyen sera alimenté par une procédure d'auto déclaration sur le portail du CPA dès le début de l'année 2018 (pour les activités 2017).

Dès 2018, vous pourrez mobiliser vos heures CEC de deux façons :

- Pour suivre des formations éligibles au CPF : vos heures acquises au titre du compte engagement citoyen viennent compléter vos heures du compte personnel de formation.
- Pour suivre des actions de formations spécifiques aux bénévoles et aux volontaires en service civique en utilisant uniquement vos heures du compte d'engagement citoyen.

N'hésitez pas à nous consulter pour tout complément d'information. Tel 04 74 22 50 57

## COUPON D'ADHÉSION

### à Ain Profession Sport et Culture

Comme nous, vous souhaitez soutenir les actions en faveur de l'emploi associatif sportif et socio-culturel du département, adhérez à **Ain Profession Sport et Culture 539, chemin de la Zone de Domagne - ZA de Domagne 01250 Ceyzériat**

Nom de la structure adhérente : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Tél. : .....

Mail : .....

**Merci de joindre votre règlement de 40 euros à l'ordre d'Ain Profession Sport et Culture.**

Coordonnées des membres désirant recevoir notre journal trimestriel (3 personnes maximum) :

.....

.....

.....



## NOUVEAUX HORAIRES pour QUESTIONS D'ASSO !

**Questions d'Asso :**  
**du lundi à 8h20, mercredi à 15h00,**  
**jeudi à 9h00 et 17h00,**  
**samedi à 14h00**

Chaque semaine, l'association Ain Profession Sport et Culture se joint à Radio Aléo pour vous aider dans la gestion de votre association.

Emission réalisée par Julien Fourneau d'APSC et Sandra Thillier de Radio Aléo.

En collaboration avec le conseil régional, cette émission répond à vos questions !

Vous pouvez laisser vos questions : [crib01@ain-profession-sport.fr](mailto:crib01@ain-profession-sport.fr) ou sur [radioaleo@yahoo.fr](mailto:radioaleo@yahoo.fr)

Retrouvez nos émissions en podcast sur : <http://ain-profession-sport.fr/crib/podcast>

## Nos partenaires

